

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 juillet 2026.

Présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU, M. René BAZOT-BOURROUX et Mme Jeanne CALLARD, adjoints, Mme Catherine DAUBY, M. Bernard COLNET, M. Frédéric RENAULT, M. José FREITAS, Mme Dominique COCHIN, M. Fabrice PRIANT, M. Damien QUILLON et Mme Laëtitia MARECHAL.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. FREITAS José, Conseiller municipal.

Excusées : Mme Marie-Josèphe GOIGOUX VUIBERT, Mme Nathalie LAUNOY.

Absent : Néant.

A reçu procuration : Néant.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégation au Maire
- Budget eau – assainissement :
 - Modification affectation du résultat
 - Décision modificative
- CNAS : désignation délégué agents
- CNAS : modalités d'adhésion pour les agents non titulaires
- MAPA : consultations et décisions
 - Courts de Tennis : remise en état des deux courts extérieurs
 - Travaux école élémentaire : portails
 - Autres
- Co-propriété Commune - Creusalis : bilan de l'assemblée générale
- Taxe foncière : fiabilisation des bases foncières avec éléments de confort
- Projet extension parc d'activités de la Croisière
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

I - Présentation des décisions prises suite délégation au Maire

Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 5 juin 2026 : achat d'un lave-vaisselle pour la cantine, remplacement de la porte d'entrée à la tour de la Poste et achat de drapeaux.

II – Budget eau - assainissement

Une erreur a été commise sur le budget eau-assainissement 2026.

L'excédent de fonctionnement a été maintenu en totalité en fonctionnement mais a également été inscrit en réserves en investissement.

Il est donc nécessaire de modifier l'affectation du résultat et de prendre une décision modificative au budget eau-assainissement.

1 – Affectation du résultat 2025

L'excédent de fonctionnement est de 220 581.66 €

43 286.61 € sont affectés au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement et le solde de 177 295.05 € est maintenu en excédent de fonctionnement.

2 – Décision modificative budget eau – assainissement (afin de rectifier l'erreur) :

La décision modificative suivante est approuvée :

Sur la section de fonctionnement :

En recettes (compte 002 – excédent antérieur reporté)	:	- 43 286.61 €
En dépenses (compte 023 – virement à la section d'investissement)	:	- 43 286.61 €

Sur la section d'Investissement :

En recettes :

• compte 021 – virement de la section de fonctionnement)	:	- 43 286.61 €
• compte 1068 – Réserves	:	- 177 295.05 €
Total	:	- 220 581.66 €

En dépenses :

• 1641 : remboursement emprunt (prêt relais)	:	- 150 000.00 €
• 2315 : travaux	:	- 50 581.66 €
• 2313 : travaux	:	- 20 000.00 €
Total	:	- 220 581.66 €

III - CNAS – Désignation délégués

Madame Dominique COCHIN a été désignée déléguée des élus lors de la désignation des délégués le 20 mars dernier.

Marie-Hélène PASCAL est nommée officiellement la déléguée des agents.

Les déléguées sont également nommées correspondantes.

IV – CNAS – Modalités d'adhésion pour les agents non titulaires ou stagiaires

La commune cotise au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour les agents stagiaires ou titulaires.

Le Conseil municipal valide l'adhésion pour les agents contractuels sur emplois permanents (articles L.332-14, L. 332-8 1°, L.332-8 2°, L.332-8 5°, L.332-8 7°,) dont la durée minimum de six mois de service est requise.

V - MAPA : consultations et décisions

1 - Courts de Tennis : remise en état des deux courts extérieurs

Les courts de tennis présentent des signes d'usure. Une entreprise propose de rénover la structure des deux courts de tennis extérieurs avec un nettoyage du sol, une remise en état, revêtement, traçage et mise peinture pour un montant de 9 635.20 € HT (11 562,24 € TTC). Le Conseil municipal valide le devis. Ces travaux sont garantis 5 ans.

2 - Travaux école élémentaire : portails

Même si cela n'a pas été prévu au début des travaux à l'école élémentaire, il est nécessaire, soit de remplacer les deux portails des cours d'école soit de les modifier afin de permettre l'installation des ventouses. Le devis le mieux-disant est retenu pour le remplacement.

3- Autres

Grilles square Fernand Riollot :

Un devis avait été réalisé par SERRU'METAL pour la rénovation des grilles du square existante.

Il s'avère qu'elles sont trop endommagées pour être restaurées. Le Conseil municipal valide le nouveau devis de SERRU'METAL pour la réalisation de la pose de nouvelles grilles qui remplace le précédent devis.

Monsieur le Maire propose de demander des devis pour l'éclairage du monument en bleu blanc rouge et la réalisation d'un support pour les dépôts de gerbes lors des cérémonies.

Il propose également de faire réaliser un devis pour faire réaliser une peinture sur le monument afin de mettre le poilu en couleur.

V - Co-propriété Commune - Creusalis : bilan de l'assemblée générale

Mardi 30 juin a eu lieu l'Assemblée Générale de la copropriété.

Le budget 2025 est présenté ainsi que celui de 2026 et le projet 2027.

Des travaux ont été retenus notamment au niveau du mur extérieur mitoyen.

Des travaux sur la toiture seront également à prévoir. Creusalis se chargera de l'étude des travaux et devis.

La régularisation des surfaces suite à l'agrandissement de l'office de tourisme sera à la charge de la commune.

VI - Taxe foncière : fiabilisation des bases foncières avec éléments de confort

L'opération de fiabilisation des bases foncières par complètement automatique des éléments de confort initialement envisagée de façon globale au niveau national est finalement réorientée vers une déclinaison locale, subordonnée à la décision des collectivités volontaires.

Il s'agit de reclasser les évaluations de confort des maisons et logements dont les éléments de confort sont actuellement absents de l'évaluation foncière (ex : raccordement eau, électricité...).

Le Conseil demande l'application de cette fiabilisation afin de remettre à jour les bases de taxation.

VII - Projet extension parc d'activités de la Croisière

Le mail reçu le 2 juin du SMIPAC concernant l'extension du parc d'activités de la Croisière a été transféré au Conseil municipal.

Un projet d'extension du parc d'activités de la Croisière est envisagé. Le Conseil adopte le projet de délibération pour avis favorable à ce projet d'extension.

VIII - Questions diverses.

- Document de valorisation financière et fiscale 2025 établi par Madame la Conseillère aux Décideurs Locaux :
Une présentation de ce document a été faite par la CDL concernant le budget principal. La situation financière de la commune est très saine.
Le même document sera réalisé pour le budget eau -assainissement.
- Dunoiz'Animations remercie le Conseil municipal pour la subvention octroyée pour l'organisation du festival DUN FEST, le 25 juillet prochain.
- Le rugby club dunois a refait les peintures extérieures des vestiaires, la commune ayant financé l'achat des matériaux. Le Conseil les remercie pour leur implication.
Monsieur le Maire informe qu'une équipe féminine va être créée. Il en sera de même pour l'Entente sportive Dun – Naillat (Football).
- L'étudiante ayant choisi l'aménagement du centre bourg pour son sujet de fin d'études a passé sa soutenance. Monsieur le Maire, Madame Callard et la secrétaire de mairie y ont assisté.
Elle a offert la maquette de son projet à la commune. Son projet est très intéressant et certaines idées pourront être conservées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.